

Bases légales « Prenez un moment pour vous » 01/03/2020

1° Promoteur

Doctipharma Ecom SL, (ci-après dénommée « Doctipharma »), inscrite avec le CIF B65130122, domiciliée Avenida Diagonal 6° 08006, Barcelone, Espagne. En participant au tirage au sort, l'intéressé accepte que DOCTIPHARMA ECOM S.L (ci-après, « DOCTIPHARMA »), inscrite avec le CIF B65130122, domiciliée Av. Diagonal 6° 08006, Barcelone, procède au traitement de ses données aux fins suivantes :

1. La gestion de sa participation au tirage au sort, le déroulement de celui-ci, la désignation du/(des) gagnant(s) et la remise du prix.
2. La gestion de l'envoi de communications commerciales de la part de DOCTIPHARMA, à moins que le client n'indique le contraire ou ne manifeste son opposition audit traitement.
3. Aux fins antérieures, nous analyserons ses données afin d'élaborer des profils d'utilisateur nous permettant de définir plus précisément les produits qui pourraient l'intéresser. Les données seront conservées pendant le temps nécessaire à la réalisation des fins pour lesquelles elles ont été collectées, à moins que l'utilisateur ne demande son retrait à DOCTIPHARMA, s'y oppose ou ne révoque son consentement

Obligation de fournir les données

Les données demandées sont obligatoires (sauf indication contraire dans le champ requis) pour remplir les objectifs établis. Par conséquent, si lesdites données ne sont pas fournies ou ne sont pas fournies correctement, il ne pourra pas participer au Tirage au Sort.

2° Objet de la promotion

Tout au long du mois de mars, Doctipharma effectuera, à l'aide des réseaux sociaux Instagram et Facebook, un TIRAGE AU SORT parmi les personnes qui partageront sur leurs réseaux une image respectant les conditions suivantes :

1. Les participants devront avoir réalisé un achat valide, ni annulé ni modifié, sur doctipharma.fr entre le 01 mars 2020 et le 05 avril. Doctipharma réclamera le numéro de transaction de l'achat pour s'assurer de la validité de celui-ci.
2. Les participants devront publier une photo propre sur l'un des réseaux sociaux faisant l'objet du concours, soit Facebook ou Instagram. L'utilisateur doit être propriétaire de l'image et des droits sur cette image. Les images partagées sur le Feed ou les Stories d'Instagram ou sur le Feed de Facebook seront considérées comme valides. L'utilisateur devra également taguer le compte @doctipharma (Instagram) ou @doctipharmafr (Facebook) et utiliser l'hashtag #DoctiPrendSoinDeMoi.
3. Tous les participants du tirage au sort devront suivre le compte de Doctipharma sur le réseau social utilisé pour leur participation, soit Instagram ou Facebook.
4. La date limite de publication de l'image est le 31 mai 2020.

Conditions du prix : Le prix correspond au remboursement du montant de l'achat sous forme de code de réduction sur le site Doctipharma.fr. Ce code sera attribué à l'utilisateur sur son profil dans les 15 jours suivants le dernier achat et sera valable pour une durée de 3 mois. Le montant maximal du bon d'achat est de 150€.

Le prix du présent tirage au sort ne peut en aucun cas être échangé, modifié ou faire l'objet d'une compensation ou d'un remboursement à la demande des participants. En outre, ce prix ne peut en aucun cas faire l'objet d'une pratique commerciale quelle qu'elle soit.

Huit (8) tirages au sort seront effectués, le 9 mars 2020, le 23 mars 2020, le 6 avril 2020, le 20 avril 2020, le 4 mai 2020, le 18 mai 2020, le 1^{er} juin et le 15 juin.

Doctipharma se réserve le droit d'éliminer à tout moment les participants soupçonnés de fraude ou d'utilisation de techniques d'automatisation durant le jeu, sans que ces soupçons ait besoin d'être confirmés.

Les prix du présent TIRAGE AU SORT ne peuvent en aucun cas être échangé, modifié ou faire l'objet d'une compensation ou d'un remboursement à la demande des participants. En outre, ces prix ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une pratique commerciale quelle qu'elle soit.

3° Champ d'application territorial

Le présent tirage au sort est destiné à tout utilisateur résidant en France, et respectant les conditions de participation (ci-après, les « Participants »).

4° Champ d'application temporel

L'inscription au Tirage au Sort se fera du 01 mars 2020 à 00h00 au 31 mai 2020 à 23h59, à condition d'avoir effectué l'achat entre le 01 mars 2020 à 00h00 et le 15 mai 2020 à 23h59, et peut se terminer avant la fin du délai en fonction du résultat de l'inscription. Les heures reprises ci-dessus sont celles du fuseau horaire de France métropolitaine. Dans tous les cas, Doctipharma se réserve le droit de suspendre, de reporter, d'annuler ou de modifier les dates de participation au Tirage au Sort, sans que Doctipharma n'engage sa responsabilité à l'égard les Participants.

5° Droit de participation

Les utilisateurs, majeurs (18 ans) et domiciliés légalement en France, pourront participer au Tirage au Sort à condition qu'ils ne soient pas employés/titulaires/collaborateurs directs de toute pharmacie ayant le statut de vendeur sur Doctipharma. Les employés de Doctipharma ne peuvent ni participer au Tirage au Sort ni être désignés comme gagnants. Il en va de même pour les agences de marketing, de publicité, les fournisseurs ou toute autre personne qui est intervenue dans la réalisation du Tirage au Sort, ainsi que leurs parents au premier degré respectifs.

Les personnes qui ne répondent pas à chacune des exigences reprises ci-dessus ne peuvent pas participer au Tirage au Sort. Une fois les conditions requises ci-dessus remplies, l'utilisateur sera considéré comme un Participant. Si un gagnant ne respecte pas à tout moment les exigences détaillées dans cette clause, il sera exclu du Tirage au Sort et perdra son droit d'obtenir le prix gagné.

6° Tirage au Sort, Prix et Sélection du Gagnant

Les tirages au sort auront lieu le 9 mars 2020, le 23 mars 2020, le 6 avril 2020, le 20 avril 2020, le 4 mai 2020, le 18 mai 2020, le 1^{er} juin et le 15 juin., pour un total de huit (8) gagnants désignés de manière aléatoire. Les gagnants des tirages au sort seront contactés via les réseaux sociaux. Cependant, tous les participants sauront au moment de leur participation s'ils remportent le prix ou non.

Doctipharma se réserve le droit d'éliminer à tout moment les participants soupçonnés de fraude ou d'utilisation de techniques d'automatisation durant le jeu, sans que ces soupçons ait besoin d'être confirmés.

Le service client de Doctipharma.com contactera la pharmacie à laquelle appartient le gagnant dans les plus brefs délais pour lui remettre le prix. Le gagnant a 72 heures à partir de cette communication pour accepter le prix et fournir les données nécessaires à la livraison du prix (nom complet, adresse de livraison, carte d'identité, si nécessaire).

Au terme de ce délai, si le gagnant n'a pas contacté Doctipharma et fournit les données requises, le prix ne lui sera pas attribué.

Le gagnant du Tirage au Sort ne recevra aucune compensation en échange du prix du Tirage au Sort. Doctipharma.com se réserve le droit de remplacer le prix par un autre aux caractéristiques similaires. Si, pour quelque raison que ce soit, le gagnant n'accepte pas le prix, il perdra le droit de recevoir ce prix et ne pourra pas l'échanger contre un autre. Si vous souhaitez recevoir plus d'informations sur les conditions du tirage au sort ou sur l'utilisation de chèques-cadeaux ou de bons d'achat, vous pouvez contacter Doctipharma.com en écrivant à clientes@doctipharma.com

Doctipharma.com n'est en aucun cas responsable des éventuels dommages et pertes (incluant, sans s'y limiter, les dommages émergents et le manque à gagner) subis par le gagnant du prix du Tirage au Sort ou des tiers en rapport avec le prix ou la participation au tirage au sort, à l'exception de ceux considérés comme inaliénables par la loi. Doctipharma.com n'est pas responsable des possibles pertes, détériorations, vols, retards ou autres circonstances imputables au transporteur ou à des tiers et susceptibles d'influer sur la livraison des produits ou services. Toutefois, étant donné que le prix n'excède pas le montant de trois cents (300) euros, il ne sera pas soumis au prélèvement correspondant de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP), sans préjudice des obligations du gagnant en ce sens. Dans le cas où Doctipharma.com le demande, le gagnant devra prouver, par la présentation d'un document d'identité officiel, la véracité des données d'identification fournies au moment de l'inscription comme Participant

7° Droits à l'image

Les Participants et le gagnant du Tirage au Sort autorisent expressément la société organisatrice à reproduire et à utiliser leurs nom et prénom, ainsi que leur image, dans le cadre de toute activité promotionnelle, sur Internet ou autres médias, sans que cette utilisation ne leur confère le droit à une rémunération ou un avantage quelconque, à l'exception de la remise du prix au gagnant. Si le gagnant du Tirage au Sort ne l'autorise pas à la société organisatrice, il doit renoncer par écrit au prix, qui sera attribué à un nouveau Participant par le système mentionné ci-dessus.

À cet égard, les Participants autorisent expressément Doctipharma, ainsi que toute autre société faisant partie de Doctipharma eCom, SL, à utiliser et à diffuser à des fins publicitaires les données personnelles (y compris le nom d'utilisateur et la photo) fournies, via tout type de support (papier, numérique, web, vidéo, communications en général, etc.), pour la réalisation d'activités institutionnelles, promotionnelles et corporatives de nature diverse. La présente autorisation est valable mondialement et est accordée gratuitement. Elle valable durant la période maximale autorisée par la loi.

8° Politique de confidentialité

Traitements concernés

- Tirages au sort et tirages au sort pour les clients

Participation au tirage au sort

En participant au présent tirage au sort, l'intéressé accepte que DOCTIPHARMA ECOM S.L (ci-après dénommée « DOCTIPHARMA »), inscrite avec le CIF B65130122, domiciliée Av. Diagonal 6° 08006, Barcelone, Espagne, traite ses données aux fins suivantes :

- La gestion de sa participation au Tirage au Sort, le déroulement de celui-ci, la désignation du(des) gagnant(s) et la remise du prix.

Les données seront conservées pendant le temps nécessaire à la réalisation des fins pour lesquelles elles ont été collectées, à moins que l'utilisateur ne demande son retrait à DOCTIPHARMA, s'y oppose ou ne révoque son consentement.

Obligation de fournir les données

Les données demandées sont obligatoires (sauf indication contraire dans le champ requis) pour remplir les objectifs établis. Par conséquent, si lesdites données ne sont pas fournies ou ne sont pas fournies correctement, il ne pourra pas participer à Tirage au Sort.

Légitimation du traitement

Le traitement des données du Participant par DOCTIPHARMA se base sur le consentement qui lui est demandé et qu'il peut retirer à tout moment. Toutefois, si celui-ci retire son consentement, cela n'affectera pas la légalité des traitements réalisés précédemment.

De même, le traitement de ses données à des fins de marketing, relatif aux produits et services fournis par DOCTIPHARMA à ses clients, se base sur l'intérêt légitime reconnu par la loi.

Transmission de données

En acceptant les présentes conditions générales, et sauf indication contraire, l'intéressé donne son consentement pour que ses données personnelles (nom, prénom et image) puissent apparaître sur la liste des gagnants qui sera publiée à travers des différents moyens de communication utilisés par Doctipharma (e-mail informatif et/ou commercial, réseaux sociaux, blog et/ou actions de publicité faisant mention des tirages au sort), conformément aux dispositions reprises dans ces bases légales.

De même, nous l'informons que ses données peuvent être communiquées aux entités suivantes :

- Aux fournisseurs de DOCTIPHARMA nécessaires à la bonne exécution des obligations légales et/ou des finalités indiquées ci-dessus.
- Aux administrations publiques qui d'après la loi lui correspondent.

Les destinataires indiqués dans cette section peuvent se situer à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Espace économique européen. Dans ce dernier cas, les transferts internationaux de données devront être dûment légitimés.

Responsabilité du participant

Le Participant garantit que les informations fournies sont, le cas échéant, vraies, exactes, complètes et à jour, étant responsable de tout dommage ou perte, directe ou indirecte qui pourrait résulter de la violation de cette obligation. Si les données fournies, le cas échéant, appartiendraient à un tiers, le participant garantit qu'il a informé ledit tiers des aspects contenus dans ces bases légales et obtenu son autorisation pour fournir ses données à DOCTIPHARMA aux fins indiquées.

Droits du participant

Le Participant a le droit de :

- Révoquer les consentements accordés.
- Savoir si ses données personnelles sont actuellement traitées par DOCTIPHARMA ou non.
- Accéder à ses données personnelles.
- Rectifier les données incorrectes ou incomplètes.
- Demander la suppression de ses données lorsque, entre autres raisons, les données ne sont plus nécessaires aux fins pour lesquelles elles ont été collectées.
- Obtenir de DOCTIPHARMA la limitation du traitement des données lorsque l'une des conditions prévues dans la réglementation de protection des données est remplie.
- Demander la portabilité de ses données.
- S'opposer au traitement de ses données.
- Réclamer auprès de l'Agence espagnole pour la protection des données, à l'adresse suivante [...], lorsqu'il considère que DOCTIPHARMA a violé les droits qui lui sont reconnus par la loi en vigueur en matière de protection des données.
- Contacter le délégué à la protection des données de DOCTIPHARMA par e-mail à legal@Doctipharma.com

Informations supplémentaires

Vous pouvez obtenir plus d'informations en consultant notre Politique Confidentialité <https://www.Doctipharma.com/fr/legal/privacy>, où est reprise plus en détail la manière dont DOCTIPHARMA collecte, traite et protège les données personnelles que vous nous avez fournies.

9° Acceptation des bases légales

Les utilisateurs de Doctipharma sont informés que la participation à cette promotion implique l'acceptation totale et expresse ainsi que l'adhésion pleine et sans réserve à chacune des présentes bases légales. Doctipharma se réserve le droit de modifier ces bases ou de prolonger la promotion, en le communiquant dûment aux utilisateurs et aux participants, ou de procéder à l'exclusion de l'un des participants à cette promotion en cas d'anomalie ou d'acte frauduleux dans leur participation. À cet égard, si Doctipharma détecte que le Participant ou le gagnant a été responsable de fraude ou de malhonnêteté au cours de sa participation, Doctipharma se réserve le droit d'exclure le Participant ou de ne pas lui remettre le prix qui aurait pu lui revenir. Par conséquent, Doctipharma se réserve le droit de retirer du registre tout Participant suspecté d'avoir agi de manière irrégulière, sans qu'aucune notification ne soit nécessaire.

10° Responsabilités

Doctipharma, ses fournisseurs, sous-traitants, collaborateurs, agents ou distributeurs sont exonérés de toute responsabilité pour les dommages, physiques ou autres, que le gagnant du Tirage au Sort pourrait subir, pour toute action ou omission non imputable à Doctipharma, ses fournisseurs, ses sous-traitants, collaborateurs, agents ou distributeurs, lors de la jouissance du prix et dans les limites fixées par la loi en vigueur.

En cas de défaillance technique ou opérationnelle entravant le développement normal du Tirage au Sort et rendant notamment impossible la désignation du vainqueur, Doctipharma mettra fin au Tirage au Sort sans que les participants n'aient le droit à une indemnisation pour cette raison. Doctipharma se réserve le droit d'effectuer des modifications qui conduiront à la bonne tenue du Tirage au Sort en cas de cause légitime ou de force majeure qui empêcheraient de le mener à terme en respectant ces bases légales. Doctipharma se réserve le droit de reporter ou de prolonger la période de participation au concours.

11° Conditions générales

Doctipharma se réserve le droit d'annuler, de suspendre ou de modifier ce Tirage au Sort et de modifier le contenu des présentes bases légales à tout moment en cas de circonstances imprévues échappant à son contrôle raisonnable, qu'elles soient fortuites, de force majeure ou liées à l'activité irrégulière des Participants ou d'un tiers, sans que Doctipharma n'engage sa responsabilité envers les Participants, les gagnants ou les tiers. Les bases légales et leurs modifications éventuelles sont accessibles depuis le site officiel de Doctipharma. Doctipharma peut, à sa seule discrétion et à tout moment, exclure un Participant du Tirage au Sort lorsque, pour quelque motif que ce soit, son intervention n'est pas appropriée ou convenable, ou en cas de violation par le Participant de l'une des règles reprises dans les présentes bases légales.

En cas d'erreur, de malentendu ou de conflit quant au fonctionnement du Tirage au Sort, la décision prise par Doctipharma sera définitive et sans appel. Si l'une des dispositions reprises dans ces bases légales est déclarée, totalement ou partiellement, nulle ou sans effet, cette nullité ou inefficacité ne concernera que cette disposition ou la partie de celle-ci déclarée comme nulle ou sans effet. Le reste des bases ne s'en verra pas affecté et seule ladite disposition ou la partie de celle-ci sera considérée comme non avenue, à moins que, en raison de son caractère essentiel dans les présentes bases légales, elle ne les affecte dans leur ensemble.

12° Loi applicable et juridiction compétente

Pour résoudre tout différend ou divergence pouvant survenir à la suite de l'interprétation ou l'application des présentes bases légales, Doctipharma et les participants à la promotion sont expressément soumis à la législation espagnole et à la juridiction des cours et tribunaux de Barcelone Capitale, renonçant expressément à toute juridiction qui pourrait leur correspondre.